

# Ville de FORGES LES EAUX

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du mardi 16 mars 2021

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 10 mars 2021 s'est réuni au Théâtre Municipal, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire.

**Étaient présents** : Michel LEJEUNE, Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Emmanuel MALLET, Thiéry MARTIN, Janine TROUDE, Isabelle KLOTZ, Marc ODIN, Brigitte MARTIN, Cédric COUTURIER, Fabienne SAGEOT, Alexandre HANNIER, Dana RADU, Willy GOIK, Marie-José LEQUIEN, Lukas SAWICKI, Corine MORDA, Bernard CAILLAUD, Martine BONINO, Pascal ROGER

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés** : Pascale DUPUIS pouvoir à Michel LEJEUNE  
Nathalie MATHON pouvoir à Christine LESUEUR  
Cyrille CAPELLE pouvoir à Cédric COUTURIER  
Gaëlle COURTOIS pouvoir à Isabelle KLOTZ  
Frédéric GODEBOUT pouvoir à Martine BONINO  
Martine CORBUT pouvoir à Bernard CAILLAUD  
Clément CORDONNIER pouvoir à Corine MORDA

**Secrétaire de séance** : Alexandre HANNIER

Monsieur Michel LEJEUNE, Maire, salue l'ensemble des Conseillers Municipaux.

M. Alexandre HANNIER est nommé secrétaire de la présente séance.

M. Alexandre HANNIER procède à l'appel nominal. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. Alexandre HANNIER présente un résumé de la séance du 17 février 2021. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 17 février 2021.

**Pascal ROGER** souligne qu'il est indiqué que la vidéo du dernier conseil municipal qui s'est déroulé en visioconférence devait être publiée sur la chaîne YouTube de la Ville. Ce n'est pas le cas.

**Isabelle KLOTZ** précise que l'enregistrement de la vidéo a été mal paramétré ce qui n'a pas permis techniquement de publier la vidéo. Ajoute qu'il s'agit d'une erreur de débutant, mais que la vidéo peut être consultable en Mairie.

**Martine BONINO** signale une erreur de date en page 4 : Désignation des représentants de la commune à l'office du tourisme de Forges-les-Eaux. « Lors du conseil municipal du 3 juillet 2021 ». Il s'agit en réalité du 3 juillet 2020.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2021 est approuvé à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0).

## **1. Débat d'orientation budgétaire 2021**

### **Délibération n°2021-10**

**Rapporteur : Christine LESUEUR**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 et par le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, qui prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans toutes les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit procéder à l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021.

Ce débat a lieu au sein du Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen des budgets primitifs 2021 de la Ville (Principal, Eau, Assainissement) avec la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) prévu à l'article D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la Collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les objectifs municipaux pour 2021 seront notamment de :

- ✓ permettre le respect des contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19,
- ✓ mettre en œuvre les engagements de la mandature,
- ✓ maintenir des services publics municipaux de qualité,
- ✓ limiter le recours à l'emprunt,



✓ rechercher au maximum des subventions de partenaires financiers extérieurs.

Le rapport, joint en annexe précise les orientations budgétaires de la commune pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2021.

**Monsieur le Maire** ajoute que les compensations pour les pertes de recettes fiscales seront également compensées pour l'année 2021, néanmoins espère vivement que le casino puisse rouvrir ses portes rapidement.

## **2. Convention avec l'association « Les Papillons » relative à la mise en place de boîtes aux lettres dans les équipements sportifs destinées aux enfants victimes de maltraitements**

**Délibération n°2021-11**

**Rapporteur : Joël DECOUDRE**

« Les Papillons » est une association nationale dont l'objet est de libérer la parole des enfants victimes de maltraitance, quelle qu'elle soit, le plus tôt possible. Elle multiplie les actions pour lutter contre les maltraitements faites aux enfants dont notamment le projet de mise en place de boîtes aux lettres à disposition des enfants, objet de la présente délibération.

L'objectif est de construire un partenariat entre « Les Papillons », les clubs sportifs (acteurs de l'œuvre sportive, la ville de Forges-les-Eaux (propriétaire des équipements), et de déployer dans nos équipements sportifs des boîtes aux lettres à disposition des enfants qui pourrait librement déposer leurs courriers d'alerte de maltraitance.

Ce dispositif doit permettre à l'association « Les Papillons » de réagir dans les meilleurs délais en saisissant les Cellules de Recueil des Informations Préoccupante (CRIP) du Département en cas de signalement.

Cette action de proximité offrira aux enfants un outil capable de les aider à vaincre leurs peurs et leur honte.

Il sera donc demandé de bien vouloir autoriser la mise en place du dispositif sur le territoire de la commune, ainsi que la signature de la convention avec l'association « Les Papillons » pour l'installation des boîtes aux lettres à destination des enfants.

Vu

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,



- le code de l'action social et des familles, et notamment son article L. 226-2-1,
- le projet de convention pour l'installation de boîtes aux lettres joint en annexe.

Considérant

- que la protection de l'enfance doit être une action à privilégier,
- que la ville souhaite apporter son concours à la politique de protection de l'enfance,
- que les clubs sportifs de la commune pourront s'associer à cette cause,
- que l'association « Les Papillons » a pour objet l'aide à l'enfance maltraitée en accompagnement des dispositifs déployés dans les départements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve la mise en place du dispositif des boîtes aux lettres « Les Papillons » dans les équipements sportifs sur le territoire de la commune de Forges-les-Eaux,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Papillons » pour l'installation dans les équipements sportifs du territoire de la ville de Forges-les-Eaux de boîtes aux lettres pour les enfants victimes de maltraitance,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

**Monsieur Caillaud** demande pourquoi ce dispositif n'a pas été étendu au milieu scolaire.

**Madame Klotz** précise que l'association s'est rapprochée du rectorat de Seine-Maritime, mais celui-ci ne trouve pas cette action nécessaire au sein des écoles. Si cette délibération est acceptée, une approche sera établie entre l'association et la MFR pour éventuellement envisager une action commune.

**Monsieur Roger** souhaite savoir comment l'information sera transmise aux enfants.

**Madame Klotz** indique que l'association organisera des réunions d'information avec les clubs et avec les enfants. Tous les intervenants seront invités à y participer par l'association. Cela n'est pas une démarche de la ville. En plus de la boîte aux lettres, les enfants auront la possibilité via un flashcode de faire la dénonciation en ligne.

**Monsieur Roger** demande qu'elle sera la démarche de l'association après qu'elle ait reçu des signalements.

**Madame Klotz** précise qu'un bénévole de l'association sera chargé de relever les boîtes à lettres une à deux fois par semaine. En fonction de la gravité des faits dénoncés, l'association en parlera aux éducateurs sportifs ou enseignants concernée. En cas de



signalement grave l'association fera une dénonciation auprès des organismes habilités (gendarmerie).

**Monsieur le Maire** précise que la commune n'est pas en capacité de traiter les signalements, que cela sera analysé par des personnes dont c'est le métier.

**Monsieur Roger** demande si les associations seront alertées. Et précise qu'en qualité de président d'association, l'observation des enfants par les encadrants est importante dans le cadre des activités sportives.

**Madame Klotz** précise que tout dépend de la gravité du problème. Ajoute que l'association est encore jeune, que les premières boîtes ont été installées au début du confinement et qu'il y a eu 21 signalements entre mars et décembre.

**Madame Morda** souhaite savoir s'il y aura une sécurité sur les boîtes aux lettres en cas de vandalisme.

**Monsieur le Maire** précise que cela peut arriver comme partout.

### **3. Programme d'effacement de réseaux et d'éclairage public de l'avenue des Sources et de la rue de la République**

#### **Délibérations n°2021-12 et 2021-13**

Les travaux de réfection de l'avenue des Source ont débuté en février 2021. En amont de ceux-ci il est nécessaire de procéder à l'enfouissement des réseaux et de la pose de mâts pour l'éclairage public. Par délibération 2020-67 du 17 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le programme d'effacement des réseaux de l'avenue des Sources pour un montant prévisionnel de 285 235,87 € TTC et pour lequel la commune participe à hauteur de 95 133,22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve les tranches suivantes, pour les affaires :
  - Eff+EP-2020-0-76276-M3708 et désigné « Avenue des Sources et Rue de la République (tranche 1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 146 792,50 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 51 369,82 € TTC,
  - EP-2021-0-76276-M4321 et désigné « Place Isidore Partouche » dont le montant prévisionnel s'élève à 51 118,08 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 23 193,60 € TTC.
- adopte les projets ci-dessus dont les descriptif sont joints à la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur les chapitres 20 et 21 du budget Ville,
- inscrit la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 51 369,82 € T.T.C pour l'affaire Eff+EP-2020-0-76276-M3708,

- inscrit la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 23 193,60 € T.T.C pour l'affaire EP-2021-0-76276-M4321,
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces projets, notamment les conventions correspondantes à intervenir ultérieurement.

#### **4. Questions diverses**

**Monsieur Caillaud** souhaite savoir s'il y a des nouvelles quant à l'avancée du PLU.

**Monsieur le Maire** indique que le dossier avance.

**Madame Bonino** constate que sur la place Emile Lefay il y a beaucoup de trous et demande s'il est possible de les combler.

**Monsieur Mallet** précise que cette intervention est prévue prochainement par la pose d'enrobés à froid.

**Madame Morda** demande pourquoi le véhicule Police Municipale est utilisé par une personne qui n'est pas policier municipal.

**Monsieur le Maire** indique que la personne en question est ASVP et qu'il peut conduire ce véhicule.

**Monsieur Roger** revient sur la question des détournements des bus par la rue des abattoirs pour une question de sécurité.

**Monsieur le Maire** indique que la consigne a été donnée aux syndicats des transports scolaire. Qu'il est d'autre part en discussion avec la direction des routes afin qu'il soit clairement affiché qu'à partir du rond-point de la gendarmerie, tous les poids lourds soient dans l'obligation de tourner à droite pour ceux qui se dirigent vers Neuchâtel et Aumale, et à gauche pour ceux qui vont vers Argueil. Les cars devraient être réorientés de la même manière.

**Monsieur Roger** souhaite un point sur l'avancement des travaux de la RD 915.

**Monsieur Mallet** précise qu'en dehors des 3 jours d'arrêt imposés par le gel, les travaux respectent les délais. La semaine prochaine est programmée la stabilisation des trottoirs sur la partie haute de la rue de la République et le décaissement de la chaussée. Milieu de semaine prochaine la rue Rebours Mutel commenceront les travaux de remise en état (route et trottoirs). Lundi, une équipe commencera les travaux au niveau du casino, et dans le même temps, le rond-point de l'Hôtel de Ville sera réalisé. Pour cela, l'accès sera entièrement coupé, mais les travaux s'effectueront



sur une seule journée et seront organisés un lundi afin de ne pas impacter les commerçants. L'échéance du mois de juin est toujours d'actualité.

**Monsieur le Maire** indique que la commission des finances aura lieu le 29 mars, et que le budget sera soumis au vote du conseil municipal, le 8 avril prochain.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00**

**Le Secrétaire de Séance**

**Alexandre HANNIER**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.